

# Feuille explicative aux parents

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence : pour un climat scolaire positif

2024-2025

### Violence

« Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle;

- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En s'attaquant à son **intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (Art. 13 LIP)

### Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non**;

- À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- Dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- Ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (Art.13, LIP)

### Violence à caractère sexuel

« Toute **forme de violence** commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'**agression sexuelle**.

- Cette notion s'entend également de **toute autre inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**,
- incluant celle relative aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique. »

### Portrait de l'école

- Ouverture de l'école récente : Août 2024;
- 374 élèves dont 126 au service de garde;
- 7 classes de préscolaire ( 4 classes de préscolaire 4 ans et 3 classes de préscolaire 5 ans);

- trois classes spécialisées regroupant des élèves d'âges préscolaire et du premier cycle ayant un Trouble du spectre de l'autisme (TSA);
- 12 classes du primaire de la 1re à la 6e année.

### Mesures préventives

**Objectif 1 :**  
Établir un sentiment de sécurité à l'école, plus particulièrement sur la cour d'école.

**Ce que l'école va faire :**

- Surveillance active
- Enseignement explicite des comportements attendus

**Objectif 2 :**  
Mettre en place des pratiques d'intervention constantes, cohérentes et justes afin de développer une démarche de réponse à l'intervention efficace.

**Ce que l'école va faire :**

- Mise en place d'un code de vie à l'école
- Démarche de réponse à l'intervention commune : Arbre décisionnel
- Valorisation des comportements positifs

### Autres mesures

- Ateliers T.E.S offerts en sous-groupe aux élèves au besoin
- Enseignement de l'usage des bons mots et des bons comportements
- Enseignement de l'acceptation des différences quelles qu'elles soient

### Mesures de sécurité visant à contrer la violence à caractère sexuel

Au besoin, inviter la sexologue du CSSPO pour discuter de certaines situations ou pour présenter des ateliers qui peuvent s'offrir aux élèves et à l'équipe école.

## Pour l'auteur, la victime et le témoin

### Mesures de soutien et d'encadrement

- Rencontre avec l'élève
- Mesure de protection
- Suivi individuel, de groupe
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec le policier éducateur
- Référence à une ressource externe (CISSSO)
- Rassurer quant à la confidentialité de la démarche
- Informer et impliquer les parents dans la démarche

### Sanctions possibles

- Rapport au dossier
- Retrait de classe
- Travail communautaire
- Mesures réparatrices
- Perte de privilège
- Suspension interne/externe
- Paiement du matériel endommagé ou brisé

### Suivi

- Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 2-1-1 = suivi après 2 jours, 1 semaine et 1 mois).

### Particularité pour la violence à caractère sexuel

- Communications électroniques limitées et confidentielles;
- Échanges verbaux et rencontre au bureau de l'équipe de direction;
- Limiter le nombre d'intervenants dans la situation

## COMMENT L'ÉCOLE ET LES PARENTS PEUVENT COLLABORER?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

### POUR FAIRE UN SIGNALEMENT À VOTRE ÉCOLE

Tous les signalements sont traités de façon confidentielle.

- ☎ 873-636-3982
- ✉ [ecole.aigle@csspo.gouv.qc.ca](mailto:ecole.aigle@csspo.gouv.qc.ca)
- 🌐 <https://aigle.csspo.gouv.qc.ca>

\* Vous pouvez effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel directement au protecteur régional de l'élève.

### Personne responsable dans l'école du dossier violence et intimidation

Mélissa Villeneuve  
873-636-3982 poste 637246  
[Melissa.villeneuve@csspo.gouv.qc.ca](mailto:Melissa.villeneuve@csspo.gouv.qc.ca)  
Janyèle Laberge  
873-636-3982 poste 637143  
[Janyèle.laberge@csspo.gouv.qc.ca](mailto:Janyèle.laberge@csspo.gouv.qc.ca)

### Personne responsable du traitement des plaintes au CSSPO

Caroline Sauvé  
819-771-4548 poste 850701  
[caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca](mailto:caroline.sauvé@csspo.gouv.qc.ca)

### Protectrice régionale de l'élève

Me Esthel Née  
1833-420-5233  
[info@pne.gouv.qc.ca](mailto:info@pne.gouv.qc.ca)  
[www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve](http://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/education/organisme-lies/protecteur-national-eleve)